

Pauvres retraités algériens dorénavant obligés de prouver qu'ils sont vivants...

écrit par Juvénal de Lyon | 29 janvier 2025



Quoi de plus normal que de les contrôler rigoureusement au vu de l'amplitude anormale et suspecte des centaines de ce pays dénoncée par le juge Charles Prats depuis des années.

Tout est bon pour Tebboune...pour envenimer le conflit depuis l'incarcération de B. Sansal ! Cherche-t-il à créer une révolte des populations allogènes issues de l'immigration manipulées et instrumentalisées par son gouvernement d'autocrates ?

Juvénaï de Lyon

Nouveau coup dur pour les retraités algériens de France vivant en Algérie

le 27 janvier 2025 par **Ali Aomar**
Retraités algériens de France

Le Parlement français examine un amendement visant à renforcer les contrôles sur les pensions des retraités vivant hors de France, notamment en Algérie. Ce projet, porté par un député du parti Les Républicains, suscite des inquiétudes parmi les retraités algériens, qui constituent la plus grande communauté concernée.

Selon le journal [Echourouk](#), l'amendement, introduit dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), **exige que les retraités résidant hors de France se rendent chaque année en personne dans un consulat français ou un bureau agréé pour prouver leur existence.** Cette mesure remplacerait le système actuel, où les retraités produisaient [un certificat de vie](#) émis par leur municipalité.

Les retraités algériens de France convoqués par les consulats français en Algérie ?

En cas de non-respect de cette obligation, les pensions seraient suspendues. Les autorités françaises justifient ce durcissement par un besoin de lutter contre les **fraudes aux prestations sociales, estimées à environ 9 milliards d'euros par le Conseil national de la vieillesse et la Cour des comptes.**

Les retraités algériens figurent parmi les groupes les plus concernés par ce projet. Selon les données officielles, **plus de 405 000 retraités algériens perçoivent des pensions des caisses françaises tout en vivant en Algérie.** Ce chiffre dépasse largement les autres pays, comme l'Espagne (175 000), le Portugal (174 000) ou le Maroc (65 000).

Pour ces retraités, majoritairement âgés et atteints de maladies chroniques, se rendre chaque année aux consulats français d'Alger, Oran, Annaba ou Constantine représentaient une lourde contrainte. Les distances à parcourir, combinées à leur état de santé fragile, risquent de compliquer davantage leur quotidien.

Les défenseurs de cet amendement soulignent toutefois [des cas présumés de fraude](#). Ils citent notamment **une opération de vérification menée en 2022 à Alger, où 30 % des retraités centenaires convoqués ne se sont pas présentés, entraînant la suspension de leurs pensions. Ces chiffres sont utilisés pour justifier des mesures plus strictes.**

Une mesure controversée sur fond de tensions diplomatiques

Ce débat intervient dans un contexte de [relations](#)

tendues entre la France et l'Algérie. Des critiques ont été émises par des associations de défense des droits des retraités algériens, qui perçoivent cette réforme comme une mesure discriminatoire. Le recours à des certificats de vie locaux était jugé plus accessible et respectueux des conditions de vie des retraités.

Pour le gouvernement français, cette réforme s'inscrit dans une logique de contrôle budgétaire et de lutte contre les abus, mais elle risque de détériorer davantage les relations avec Alger et d'affecter des milliers de retraités innocents. Avec ce projet, les retraités algériens, qui ont souvent travaillé toute leur vie en France, se retrouvent au cœur d'un débat mêlant enjeux financiers et tensions politiques. Source : <https://observalgerie.com/2025/01/27/societe/coup-dur-retraites-algeriens-france/>

Juvénal de Lyon